

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 23-01228 L

et 1 annexe(s) de 4 pages

MATERIAU présenté par : MERMET SAS
58 CHEMIN DU MONT MAURIN.
38630 VERINS

MARQUE COMMERCIALE : FLOCKE 11201

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu de verre avec imprégnation vinylique colorée et recouverte sur une face d'une enduction acrylo-vinylique ignifugée et flockée blanc
Masse surfacique nominale : 415 à 550 g/m² ± 10 %
Epaisseur nominale : 0.45 à/to 0.52 mm ± 10 %
Coloris : Divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 23-01228 E1V1 du 02 juin 2023

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT :

M1

**Classement valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis
au marquage CE des Produits de Construction.**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé. Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 02 juin 2023



Olivier PALLAS
Ingénieur Tests et Essais